

## Circulaire d'information

**INFCIRC/732**

16 septembre 2008

**Distribution générale**

Français

Original : Anglais

---

# Communication datée du 16 juillet 2008 reçue du représentant permanent du Japon auprès de l'Agence concernant une initiative internationale pour des infrastructures nucléaires basées sur l'approche « SSG »

Le Directeur général a reçu une communication datée du 16 juillet 2008 du représentant permanent du Japon, à laquelle est joint un document intitulé « Initiative internationale pour des infrastructures nucléaires basées sur l'approche SSG ».

Conformément à la demande qui y est formulée, la communication et sa pièce jointe sont reproduites ci-après.

Ref No.: JPM/A/E1 -25-08

MISSION PERMANENTE DU JAPON  
VIENNE

Andromeda Tower  
Donau City Strasse 6  
A-1220 Vienne  
Autriche  
Téléphone (+43) (1) 260 63-0  
Télécopie (+43) (1) 263 6750

le 16 juillet 2008

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous informer que lors du sommet du G8 de Toyako (Hokkaido, Japon) qui s'est tenu du 7 au 9 juillet 2008, les dirigeants des pays du G8 ont adopté une déclaration qui, au paragraphe 28 reproduit ci-après, aborde la question de l'énergie nucléaire et du rôle de l'Agence :

*"28. Nous observons qu'un nombre grandissant de pays a manifesté son intérêt pour l'énergie nucléaire afin de lutter contre le changement climatique et de répondre aux préoccupations en matière de sécurité énergétique. Ces pays considèrent l'énergie nucléaire comme un instrument essentiel pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre. Nous rappelons que les garanties (non-prolifération nucléaire), la sûreté et la sécurité nucléaires sont les principes fondamentaux d'une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. C'est dans ce contexte que va être lancée une action internationale pour des infrastructures nucléaires basées sur le respect de ces trois principes, à l'initiative du Japon. Nous réaffirmons le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans ce processus."*

J'ai également l'honneur de vous informer qu'un document intitulé « Initiative internationale pour des infrastructures nucléaires basées sur l'approche SSG » a été élaboré durant le processus précédant le sommet. Les membres du G8 qui participent à cette initiative mèneront leurs activités en s'inspirant de ce document.

À cet égard, le Gouvernement japonais serait très reconnaissant au Secrétariat de l'AIEA de bien vouloir faire paraître une circulaire d'information (INFCIRC) concernant ce document pour le porter à l'attention des États Membres de l'AIEA.

Comme ils l'indiquent dans leur déclaration, les dirigeants des pays du G8 se félicitent particulièrement du rôle que joue l'Agence et de la fonction qu'elle assume dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Japon souhaite maintenir ses bonnes relations de travail avec l'Agence et espère sincèrement qu'elle collaborera étroitement aux activités menées dans le cadre de cette initiative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(signature)

Yukiya Amano  
Ambassadeur  
Représentant permanent du Japon  
auprès de l'Agence internationale  
de l'énergie atomique

M. Mohamed ElBaradei  
Directeur général  
Agence internationale de l'énergie atomique

**INITIATIVE INTERNATIONALE POUR DES INFRASTRUCTURES NUCLÉAIRES  
BASÉES SUR L'APPROCHE « SSG »**

---

**GÉNÉRALITÉS**

1. À Heiligendamm, les dirigeants des pays du G8 ont réaffirmé les engagements qu'ils avaient pris lors des sommets précédents concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ils ont en outre ajouté : « ceux d'entre nous qui ont ou qui étudient des projets d'utilisation et/ou de développement de l'énergie nucléaire dans le respect des conditions de sûreté et de sécurité considèrent que le développement de cette source d'énergie contribuera à la sécurité énergétique mondiale tout en réduisant la pollution de l'air et en tenant compte du problème que pose le changement climatique ».
2. Nous, membres du G8, avons souligné l'importance considérable que revêtent la sûreté, la sécurité et la non-prolifération/les garanties (approche dite « SSG » énoncée dans la publication de l'AIEA intitulée « Milestones in the Development of a National Infrastructure for Nuclear Power ») dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous avons rappelé notre intérêt commun à améliorer continuellement cette approche, conscients qu'elle constitue une base solide pour assurer la transparence au niveau international et instaurer la confiance dans l'utilisation durable de l'énergie nucléaire.
3. Ces dernières années, nous avons observé qu'un nombre grandissant de pays a manifesté son intérêt pour l'énergie nucléaire afin de lutter contre le changement climatique et de répondre aux préoccupations en matière de sécurité énergétique. Bien que la combinaison appropriée de sources d'approvisionnement énergétique dépende de la situation et de la politique propres à chaque pays, il apparaît clairement que l'énergie nucléaire suscite un intérêt accru.
4. Tout en réaffirmant le droit inaliénable de toutes les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le respect de toutes les obligations du Traité, nous reconnaissons qu'il est de plus en plus nécessaire d'instaurer une compréhension commune de l'importance que revêt l'approche SSG. À cet égard, il apparaît que même si les pays ayant un intérêt pour l'énergie nucléaire ont la responsabilité de garantir cette approche, une coopération internationale dans ce domaine peut s'avérer profitable, et les membres du G8 devraient l'encourager activement.
5. C'est dans ce contexte que va être lancée une initiative internationale proposée par le Japon pour des infrastructures nucléaires basées sur l'approche SSG, ce qui suppose l'adoption des principes et mesures présentés ci-après. L'initiative vise à faire mieux apprécier, à l'échelle mondiale, l'importance de l'approche SSG et à aider les pays concernés à élaborer une telle approche et à développer les infrastructures voulues pour l'introduction de l'énergie nucléaire grâce à une coopération internationale.

## **PRINCIPES COMMUNS**

6. Les principes communs suivants ont été définis pour l'initiative internationale :

- L'application de l'énergie nucléaire à la production d'électricité relève de toute évidence des utilisations pacifiques prévues à l'article IV du TNP ;
- Chaque État a le droit de définir sa politique énergétique nationale ;
- L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, associée à l'engagement de suivre l'approche SSG, est une base solide pour assurer la transparence au niveau international et pour instaurer la confiance dans le développement durable de l'énergie nucléaire. La mise en œuvre de l'approche SSG constitue un objectif indispensable pour la mise en place des infrastructures nécessaires à l'introduction de l'électronucléaire ;
- Bien que la responsabilité de garantir l'approche SSG et de développer les infrastructures réglementaires, juridiques et administratives nécessaires relève de la compétence des pays concernés, la coopération internationale peut contribuer dans une large mesure au développement de ces infrastructures ;
- Nous sommes pleinement conscients de la fonction et du rôle cruciaux qu'assume l'AIEA dans le développement des infrastructures nucléaires ;
- Les activités nationales et internationales connexes menées actuellement, comme le Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire (GNEP), le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, entre autres, devraient être dûment prises en compte.

## **MESURES À PRENDRE**

7. Les mesures suivantes seront adoptées au titre de cette initiative, en coopération avec les activités de l'AIEA ou en tant que mesures complémentaires :

- Échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de la mise en œuvre de nos activités relevant de l'approche SSG afin d'appuyer le développement des infrastructures comme indiqué plus haut ;
- Échange d'informations sur les activités en cours au niveau bilatéral et multilatéral pour appuyer le développement des infrastructures ;
- Recensement des problèmes rencontrés durant le développement des infrastructures ;
- Identification des éléments du développement des infrastructures qui pourraient être améliorés grâce à la coopération internationale, tant au niveau bilatéral que multilatéral ;
- Mise en œuvre, à titre volontaire, de projets bilatéraux et multilatéraux, si besoin est, pour appuyer le développement des infrastructures conformément à nos principes communs.